

DELIBERATION N°2025/14

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11

SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint à M. Didier MAHOUX, troisième adjoint et M. Nicolas CAUSSE à M. Thierry ZANARDO.

Excusées sans pouvoir : Mme Hélène VA, Mme Sabine GORSSE

Date de la convocation : 02/04/2025

Date d'affichage : 02/04/2025

Madame Marie-Florence FARAL est nommée **secrétaire de séance**.

OBJET : Révision des tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de réviser les tarifs des concessions du cimetière communal.

Vu l'article L2223-14 du code Général des Collectivités Territoriales concernant les durées des concessions,

Vu les articles R2213-29, R2213-33 et R2213-35 concernant le caveau provisoire,

Vu la délibération du 30 Mars 2017 portant révision des tarifs et durées des concessions dans le cimetière communal,

Vu la délibération du 02 Septembre 2013 portant tarifs des concessions dans le colombarium,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Nicolas CAUSSE), le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter de ce jour, les tarifs suivants :

	Dimensions (L x l)	15 ans	30 ans	50 ans
Emplacement simple avec passe-pieds	2.50 x 1.40 m	250,00 €	300,00 €	350,00 €
Emplacement double avec passe-pieds	2.50 x 2.00 m	350,00 €	450,00 €	550,00 €

Caveau provisoire : suivant les articles R2213-29, R2213-33 et R2213-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la durée est de **6 mois maximum ; 15 € par mois** (le premier mois est offert, tout autre mois commencé est dû).

DELIBERATION N°2025/14

Cases colombarium (location) :

- 15 ans : 500,00 €
- 30 ans : 800,00 €

La présente délibération annule et remplace les délibérations des 30 Mars 2017 et 02 Septembre 2013.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



The signature of José Nunes is written in blue ink over a circular official stamp of the Municipality of Ferrelville-Macaire. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FERREVILLE-MACAIRE' and the year '1871'.

La secrétaire de séance,



The signature of the secretary is written in blue ink.